



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

**SEANCE DU
10 DECEMBRE 2025**

Le dix décembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le quatre décembre deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTEES : Bernard MAYER à Jacques GAÏOLI, Diana PELLETIER à Claire BLANC, Sylvie PORRY à Martine CHABERT, Corinne ARCHAMBAULT à Dominique MEYER, François BERGA à Jean-Michel CARRETERO, Hélène ALLIETTA à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-138	Technique
	Impasse Roger Clot – Convention de financement de travaux avec TE13 – Intégration des réseaux de communication électronique dans l'environnement – programme 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Territoire d'énergie des Bouches du Rhône (TE13) a informé la commune par courrier du 02 juin 2025, de son accord pour réaliser les travaux d'intégration des réseaux de communication électronique dans l'environnement : ID : 013-211300504-20251210-DB_2025_138-DE

Le coût de l'opération sur le réseau électrique est estimé à 57 175 € T.T.C. Il comprend les travaux, les études et la maîtrise d'œuvre, assurée par le TE13 (qui représente 7% du montant HT des travaux).

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger

Leroux

L'opérateur de télécommunications assure l'étude technique préliminaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux de câblage, de dépose des appuis non communs.

Le plan de financement entre le TE13 et la Commune se définit comme suit :

Montant estimatif HT des travaux	47 646 €
TVA 20% (due par la commune)	9 529 €
Montant participation communale	57 175 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les travaux d'intégration des réseaux de communication électronique de l'impasse Roger CLOT dans l'environnement— programme 2025
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le TE13 et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférant
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY

Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

